



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2014
Français
Original : espagnol

Soixante-neuvième session

Point 97 v) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réponses reçues des gouvernements	2
Argentine	2

* A/69/150.

** Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



II. Réponses reçues des gouvernements

Argentine

[Original : espagnol]

[21 juillet 2014]

Traditionnellement, l'Argentine prône l'adoption d'une approche globale pour la mise au point d'actions et d'initiatives dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, où elle apporte une contribution résolue sur les plans régional et international, défendant le rôle du multilatéralisme en général, et de l'ONU en particulier, pour relever les défis que suscitent les divers aspects du désarmement et de la non-prolifération.

Afin de promouvoir le désarmement multilatéral et de revitaliser les organes de désarmement existants, l'Argentine est convaincue que c'est dans le cadre de négociations de fond consacrées aux différentes questions pertinentes en la matière que les pays défendront au mieux leurs intérêts et dans le cadre des organes existants qu'ils défendront au mieux leurs politiques de sécurité nationale.

C'est pourquoi l'Argentine est activement engagée dans la promotion des mesures de confiance sur le plan général et, en particulier, dans le domaine des armes classiques. Globalement, le pays s'est proposé de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en faisant montre de transparence et en participant aux mesures prises collectivement par la communauté internationale, convaincu qu'il est qu'un surcroît de franchise et de transparence en matière d'armements ne peut qu'augmenter la confiance, promouvoir la stabilité, aider les États à exercer de la retenue dans leurs politiques de transferts et renforcer la paix.

À cet égard, l'Argentine a pris une part active aux négociations relatives au Traité sur le commerce des armes, à l'élaboration du Registre des armes classiques et aux réunions du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, car consciente, notamment, que la stabilité internationale ne saurait se fonder uniquement sur des mesures de contrôle nationales et que les instruments susmentionnés contribuent à la paix et à la sécurité. Le prix que l'Argentine attache au renforcement de ces mécanismes s'inscrit dans le cadre d'un engagement plus vaste : celui que le pays a pris, au cours de ces dernières décennies, en faveur de l'élaboration, de l'application et du raffermissement des mesures de confiance dans les sphères sous-régionale, régionale et internationale.

Enfin, l'Argentine, qui est résolument attachée au principe de non-prolifération, est membre des cinq régimes de contrôle des exportations – Groupe de l'Australie, Comité Zangger, Groupe des fournisseurs nucléaires, Arrangement de Wassenaar et Régime de contrôle de la technologie des missiles.